

**Arrêté portant radiation des cadres**

**de M. / Mme .......................................................**

**grade ...................................................**

***(Fonctionnaire titulaire)***

Le Maire *(ou le Président)* de .........................................................................................,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration

Considérant que M. / Mme ........................... *(grade)* ............................ était placé*(e)* en disponibilité depuis le ………………………………. *(date de placement en disponibilité)* et que cette période s’achevait le ………………………………. *(date de fin de la disponibilité),*

Considérant que Mme ……………………………… est arrivée au terme de ses dix ans de droits à disponibilité le …………… et qu’elle n’a pas à ce jour présenter de demande de réintégration à la collectivité.

Considérant que Mme ………………………………a demandé sa mise à la retraite au régime général et à la CNRACL à compter du …………….

Considérant la nécessité de régulariser la situation de Mme………………………

ARRÊTE

|  |  |
| --- | --- |
| **ARTICLE 1 :** | M. / Mme ...................... *(grade)* ……………… est radié*(e)* des cadres à compter du ……………………….. |
|  |  |
| **ARTICLE 2 :** | Le (1) ……………………. est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié à l’intéressé*(e)*. |
|  |  | |
|  | Ampliation adressée au :  - Président du Centre de Gestion,  - Comptable de la collectivité. | |

Fait à .........................................,

le .......................................

Le Maire *(ou le Président)*

*(Nom Prénom)*

*Signature*

Le Maire *(ou le Président),*

- certifie sous sa responsabilité le caractère

exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un

recours hiérarchique préalable exercé dans un délai de

deux mois à compter de la présente notification,

éventuellement suivi d’un recours pour excès de pouvoir

devant le Tribunal Administratif, dans un délai

de deux mois à compter, soit de la réponse de l’administration,

soit de la décision implicite de rejet de cette dernière.

Notifié le ...........................................

Signature de l’agent :